

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

AMENDEMENT

N ° AC169

présenté par

M. Castiglione, M. Bruneau et Mme Sanquer

ARTICLE 8

À la seconde phrase de l'alinéa 1, supprimer les mots :

« , France Médias Monde ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de retirer la société France Médias Monde de la holding. En effet, acteur majeur de l'audiovisuel public extérieur de la France, elle ne s'adresse pas aux mêmes publics que les autres sociétés qui composeront la holding, ne répond pas aux mêmes objectifs et aux mêmes enjeux.

De plus, il ne semble pas pertinent de prévoir qu'une partie de l'audiovisuel public extérieur se retrouve dans une holding alors qu'une autre s'en trouve à l'extérieur, Arte et TV5 Monde n'étant légitimement pas prévues dans la holding.